

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2019**

Convocation le 15/06/2019

*L'an deux mil dix-neuf, le 20 Juin à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 15/06/2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme POUILLY, Maire.*

*Etaient présents: Mmes ARMAND Florence, ATHALE Carole, DUC Sabine, LOMBARD Valérie, MACHON Héloïse, MOTTIN Mireille, VIGNON Carole, MM CASTRY Florent, LARAT Eric, NUBLAT Gilles, PATOULLIARD Yoann, POUILLY Jérôme, TONI Félix.*

*Absents excusés : MATHIEU Jean-Marie, POURCHERE Jean-Claude.*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Mr PATOULLIARD Yoann été désigné secrétaire de séance.*

Mr le Maire annonce qu'il rajoute un point météo à l'ordre du jour, pris avant les événements de l'après-midi du 15 juin, accepté par les conseillers.

### **1/ Urbanisme**

\* Liste des opérations survenues depuis le dernier Conseil :

- 1 DP pour panneaux photovoltaïques, quartier Perey, déposée le 01/06/2019 et acceptée le 15/06/2019
- 1 DP pour agrandissement hangar agricole, quartier Sabot, déposée le 03/06/2019
- 1 PA modificatif pour lotissement, Quartier Sapin Bleu, déposé le 06/06/2019
- 1 PC pour carport quartier La Cloitre, déposé le 07/06/2019 et accepté le 20/06/19
- 1 DP pour baie vitrée acceptée le 03/06/2019 quartier Bergeronnettes
- 1 DP refusée pour carport quartier la Cloitre le 15/06/2019
- 1 PC accepté le 15/06/2019 pour MI quartier Plein Sud
  
- 1 DIA de refus de préemption pour vente MI aux Bergeronnettes le 03/06/2019

### **2/ Voirie :**

\* Une réunion de la commission a eu lieu pour trouver un consensus entre les impératifs de réfection et les contraintes budgétaires, ainsi que pour déterminer le choix des entreprises. Leur mise en concurrence est bénéfique car elle permet à chacune de se voir attribuer un chantier et de baisser les montants des devis. Les travaux d'enrobé seront confiés à Chambard, qui a modifié son offre à 17 733 euros HT, pour 18 mL chemin de la Grénerie, 70 mL chemin de Thau et 166 mL chemin du Sabot. Le bicouche sera confié à TP réalisations pour un montant de 5 290 HT. Le reliquat sera fait en fin d'année, et compte tenu de l'arrivée de l'été, les travaux seront reportés fin septembre.

**Le conseil vote à 13 voix pour cette répartition et valide les devis présentés à 13 voix pour.**

### **\* Délibération fonds de concours :**

Mr le Maire explique que lors du dernier conseil, il a été voté une délibération de demande des fonds de concours à l'agglomération ; mais il se trouve que prise sans devis chiffré précis, cette délibération n'est pas valable ; il propose à nouveau de voter cette demande de subvention à l'agglomération, cette fois-ci avec devis définitifs pour les voiries avec les bons montants tels que présentés plus haut.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
( 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)**

- Valide la totalité des travaux cités précédemment pour un montant total de 23 023.46 € HT à effectuer par les entreprises TP réalisation et Chambard.
- Sollicite un fond de concours pour un montant de 11 511.73 € auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours.

### **3/ Délibération sur les tarifs des locations communales**

La commission des affaires communales propose les tarifs suivants :

Chaises 0.30 cts pour un particulier, 0.60 cts pour un extérieur

Bancs 1 € pour un particulier 2 € pour un extérieur

Tables (plateaux bois) 4 € pour un particulier 5 € pour un extérieur

Petits plateaux 2 € pour un particulier 3 € pour un extérieur

Montant à payer en cas de casse, détérioration ou matériel non rendu :

Chaises 50 €

Bancs 30 €

Tables (plateaux bois) 70 €

Petits plateaux 50 €

La caution serait de 200 € pour toute location.

**Le conseil vote à 13 voix pour l'obligation de la caution.**

Les écoles et les associations ont la gratuité. La location sera pour 48 h.

S'ensuit une discussion sur le montant de la caution et l'état du matériel (vétuste). Il sera fait un état des lieux général du matériel pour en connaître le nombre exact (limiter les pertes) et pour le trier lors des prochaines bennes tournantes pour ne mettre en location que le matériel en bon état. La commune communiquera sur ces tarifs et leur nouveauté, pour provisionner le renouvellement du matériel. Les plateaux blancs ne sortiront pas ; le cantonnier pourra réparer ou souder le matériel abîmé en cas de besoin.

Cas de l'échange avec d'autres communes : il faut vraiment qu'il y ait échange, et il faudrait garder une caution dans tous les cas (la secrétaire mentionne dans le présent compte-rendu que les collectivités ne peuvent pas payer de caution). Ce point sera rediscuté avec le prochain règlement.

Une discussion s'ensuit sur le service rendu quand il y a gratuité, mais il est convenu que le prix est si peu cher à payer en cas de location (45 euros en moyenne), qu'il n'impactera pas tant les budgets et permettra de racheter du matériel. Cela compense aussi du temps passé par les conseillers pour la présence lors des états des lieux.

La discussion sur le nombre de gratuités pour les associations et le règlement se fera lors d'un prochain conseil.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
( 7 Pour, 6 Contre, 0 Abstentions)**

- Valide les tarifs des locations communales telles qu'exprimées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **4/ Avancement déploiement de la fibre**

Les travaux se feront cet été au lavoir avec l'installation d'un coffret d'une capacité de 500 raccordements. Le premier se fera 18 mois après en fourreaux enterrés. Il ne sera pas toujours possible de se raccorder si la maison n'est pas atteignable pour des raisons techniques.

### **5/ Point sur les collectes d'ordures ménagères : avancement projet moloc**

La conseillère explique le projet en détail, les bacs semi-enterrés de 5 m3 chacun assortis d'une tripléte de containers de tri. Le projet est à l'initiative de l'Agglo, pour une optimisation des coûts du service et des outils. Après une première phase de recherche active de lieux, 4 endroits communaux ont été sélectionnés, soit le maximum du ratio par commune accordé par l'Agglo : St Martin, Sabot, Village et Jassaudière. Le problème du point de collecte des Brosses est que le terrain n'est pas communal, et qu'il est trop souvent utilisé à mauvais escient ou par des personnes extérieures au village. La cloître pose aussi souci car pour l'instant le secteur n'est pas compté ni desservi, ce qui est inégal par rapport aux autres habitants. Enfin une proposition de tonnage revu sur St Michel (cimetière ou sur la Départementale en direction de St Bonnet) et Parnans (en limite de la départementale avec Montmiral) est envisagée pour augmenter le nombre de points de collecte.

Pour l'instant, aucune décision n'a été actée. Le projet reste en cours d'études.

## **6/ Avancement des projets et travaux des commissions**

Pour la voirie :

- les fossés ont été faits il y a deux semaines, par l'Entreprise Terpend. Le Maire remercie les agriculteurs qui ont prêté les tracteurs pour charrier la terre et permis ainsi de tenir le budget serré alloué à ce poste de dépenses. Un oubli a été fait au niveau du chemin de la forêt. Les conseillers s'en occuperont bientôt sur le reliquat de l'opération. Les bourneaux se sont bouchés, il faudra demander au cantonnier de les déboucher.
- la conduite d'évacuation du lavoir a été purgée, par un débouchage qui a duré un après-midi. Là encore le coût pour les conseillers agriculteurs qui ont mis leurs outils et engins à disposition est important et constitue une belle économie pour la commune.
- TP réalisations a fait les travaux de nivellement sur les chemins de terre ruraux du Penon des Combes, de la Joyeuse, des Planches, de Crat, de Melin et du Gourrat. C'est un très bon travail, sérieux.

## **7/ Défibillateur**

Il est hors garanti donc il faudra réfléchir à une proposition commerciale, et en prévoir un à la salle des fêtes, ainsi qu'un livret d'entretien. Un conseiller se propose de le vérifier périodiquement. Il est envisageable de demander à l'Agglo un marché de commandes groupées, il faudrait le faire auprès du service matériel de sécurité.

Le sujet reste en réflexion.

## **8/ Météo**

Le Maire annonce que suite aux dégâts des orages de grêle du samedi 15/06 il n'y a pas de victimes à déplorer, mais des dégâts matériels importants. Un cahier a été ouvert au secrétariat pour avoir un chiffrage global de ces dégâts. Le Maire donne ensuite lecture de ces premiers chiffres recensés auprès des 66 personnes qui se sont présentées en Mairie, particuliers ou professionnels : 150 arbres arrachés, des dizaines de voitures impactées, des toits ; mais ce sont les cultures qui ont été le plus impactées, sur plus de 300 hectares.

La voirie a subi des coulées de boue aux Bergeronnettes et au chemin des Pierres (où le fossé engorgé s'est déversé sur la route). Dimanche, une équipe de conseillers volontaires ont passé le chasse-neige pour évacuer le tapis de feuilles au village et sur les terrains de boule, ont déblayés les vitres cassées à la cantine et le gravier dans la cour de l'école. L'église a également souffert (toit et vitres), on dénombre quelques voies d'eau (dans la salle des fêtes, à l'église, à l'école, à la Perronière). L'assureur passera le 20/06 pour un état des lieux des dégâts. L'assurance prendra en charge l'inspection des toitures mais la commune devra se charger de trouver une nacelle disponible.

Pour les fleurs, le Maire paiera de sa poche la replantation des fleurs abîmées à hauteur de 55 euros car il précise avoir à cœur que le travail et l'engagement soit valorisés et restent visibles.

Une visite du ministre de l'Agriculture et du Préfet a eu lieu sur les secteurs du Nord Drôme (vergers) puis sur Montagne (lundi). Une nouvelle visite du Préfet aura lieu ce vendredi 21 à Montmiral avec pour thème la problématique spécifique de l'élevage (perte sur récolte, bâtiments d'exploitation touchés, bêtes, situation bancaire et financière compliquées). Les députés Mme Nieson et Mme Anthoine, ainsi qu'un responsable de l'agglo, Mr Buis, l'accompagneront pour évaluer cette situation dramatique. Ce sera un groupe de travail et de partage avec un nombre limité de personnes éleveurs représentatifs de Montmiral et des communes alentour. Une liste d'une trentaine de personnes a été déclarée à la Gendarmerie.

Le classement en catastrophe naturelle a été demandé mardi 18/06. 28 communes ont été retenues par la Préfecture pour une demande à l'Etat de reconnaissance. Des réunions à la DDT sont prévues pour un classement en calamités agricoles.

Enfin, le Maire donne lecture des courriers de la Préfecture, de l'Agglo et du Département sur le sujet (procédures et aides mises en place).

## **9/ Point NTIC ( site internet et télécom)**

- Le conseiller en charge NTIC présente rapidement les rubriques du prochain site internet, ses services et son fonctionnement. Une remarque est faite sur la nécessité de mieux communiquer et de bien donner au correspondant local les dates des conseils afin que les habitants soient informés, prise en note par la secrétaire.
- Un point est fait sur les différents abonnements orange pour optimiser les factures.
- Une demande de vidéoprotection de l'APC a été faite, elle est en cours d'étude.

## **10/ Divers et Agenda**

- **Demande de prêt de terrain communal à un particulier P 255 quartier chevalières**
- **Rallye accepté par la préfecture le 06 et 07/07**
- samedi 22/06 fête de la musique à St Michel
- samedi 29/06 kermesse au Bagnol
- samedi 06/07 rallye
- dimanche 07/07 vogue de St Michel
- samedi 13/07 baptême républicain à la mairie
- vendredi 19/07 concours de boules
- samedi 27/07 et dimanche 28/07 vogue annuelle, avec un pot des conseillers.

Fin du Conseil à 11h30 Prochain Conseil le 18/07/2019 à 20h00.